

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Janvier 2016 : les personnes morales tirent le marché

En janvier 2016, 9 287 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 3,9 % par rapport à janvier 2015. Cette progression confirme la tendance des mois précédents (+ 5,1 % en novembre et + 12,1 % en décembre). En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 2,7 % dans la région.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 2,0 %, ont représenté 63 % des immatriculations du mois de janvier. Comme en décembre, les acquisitions réalisées par les sociétés, qui rassemblent quatre immatriculations de voitures neuves sur dix, ont été nettement plus dynamiques que les ventes auprès des ménages.

Parmi les autres catégories de véhicules, près d'un millier d'utilitaires légers et plus de sept cents deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. La vigueur des ventes d'ensembles articulés (tracteurs routiers et semi-remorques) a contrasté avec la baisse du machinisme agricole.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Janvier 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 154	1 094	427	951	1 204	5 830
Cyclomoteur	123	70	18	50	108	369
Motocycle	127	74	22	69	64	356
Voiturette	26	17	4	12	21	80
Remorque légère et caravane	91	60	18	47	55	271
VASP léger	277	117	44	53	119	610
Autobus et autocar	8	7	2	2	4	23
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	397	244	52	135	158	986
Camion	16	16	6	19	15	72
Tracteur routier	45	64	22	22	43	196
Semi-remorque	39	22	21	11	56	149
Remorque lourde	3	2	-	3	3	11
VASP lourd	4	4	-	3	2	13
Tracteur agricole	25	26	34	26	31	142
Engin agricole (autre que tracteur)	39	33	38	22	47	179
Ensemble	3 374	1 850	708	1 425	1 930	9 287

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

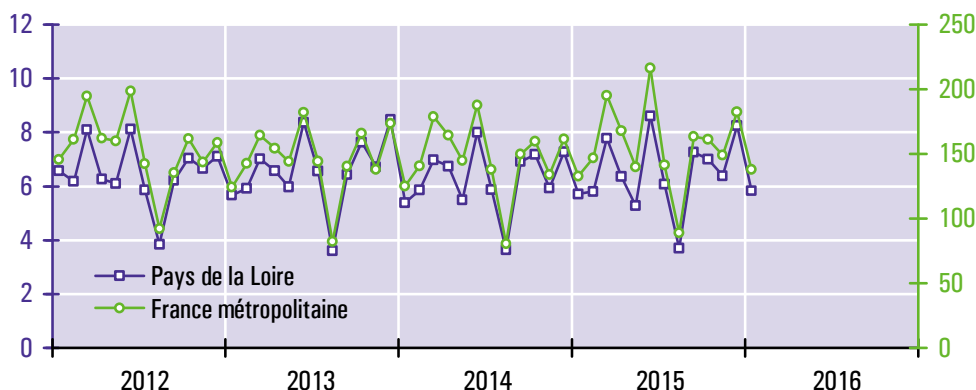
En janvier 2016, 5 830 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 2,0 % par rapport à janvier 2015, deux fois moins importante que celle observée en France métropolitaine (+ 3,9 %).

Pour le second mois consécutif, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont progressé de 5,6 % par rapport à janvier 2015 (après + 24 % en décembre). Les acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) se sont en revanche tassées (- 0,4 %).

Le redressement des ventes de voitures de sociétés a été particulièrement marqué dans le Maine-et-Loire (+ 17 %) et la Sarthe (+ 40 %). Dans ce dernier département, le bond des achats par les personnes morales, déjà observé en fin d'année 2015 (+ 43 % en novembre et + 27 % en décembre) a principalement concerné les voitures de location de longue durée, en crédit-bail ou avec option d'achat (proposée par les filiales de constructeurs automobiles) et les véhicules de démonstration (immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle).

Cet accroissement localisé des flottes d'entreprise intervient dans un contexte fiscal neutre où, au 1^{er} janvier 2016, la taxe sur les certificats d'immatriculation, déterminée par les exécutifs régionaux, est restée stable dans toutes les régions françaises.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

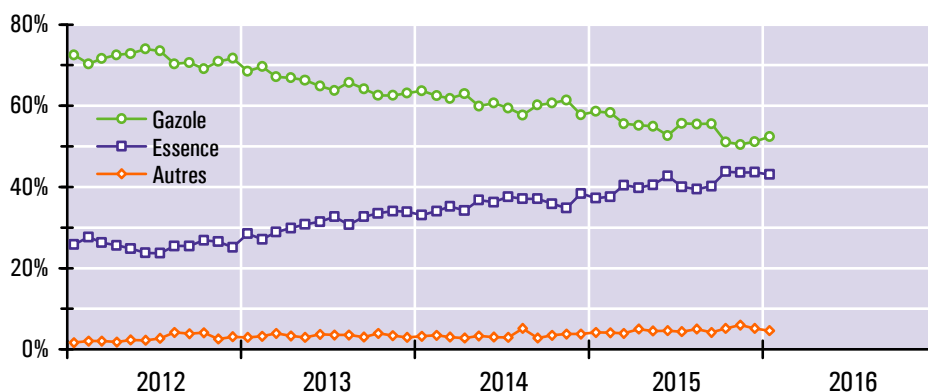
	Janvier 2016			Février 2015 à janvier 2016		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 154	37 %	+ 1 %	29 511	38 %	+ 1 %
Maine-et-Loire (49)	1 094	19 %	- 3 %	14 834	19 %	+ 4 %
Mayenne (53)	427	7 %	- 11 %	5 795	7 %	+ 1 %
Sarthe (72)	951	16 %	+ 18 %	12 555	16 %	+ 8 %
Vendée (85)	1 204	21 %	+ 2 %	15 669	20 %	+ 5 %
Gazole	3 056	52 %	- 9 %	42 220	54 %	- 8 %
Essence	2 509	43 %	+ 18 %	32 456	41 %	+ 19 %
Hybride	199	3,4 %	- 2 %	2 666	3,4 %	+ 27 %
Électricité	66	1,1 %	+ 100 %	1 003	1,3 %	+ 116 %
Autres motorisations	0	0,0 %	- 100 %	19	0,0 %	+ 217 %
Personnes morales	2 428	42 %	+ 6 %	30 691	39 %	+ 4 %
Personnes physiques	3 402	58 %	- 0 %	47 673	61 %	+ 3 %
Ensemble	5 830	100 %	+ 2 %	78 364	100 %	+ 4 %

¹ Évolution entre les immatriculations de janvier 2016 et celles de janvier 2015

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

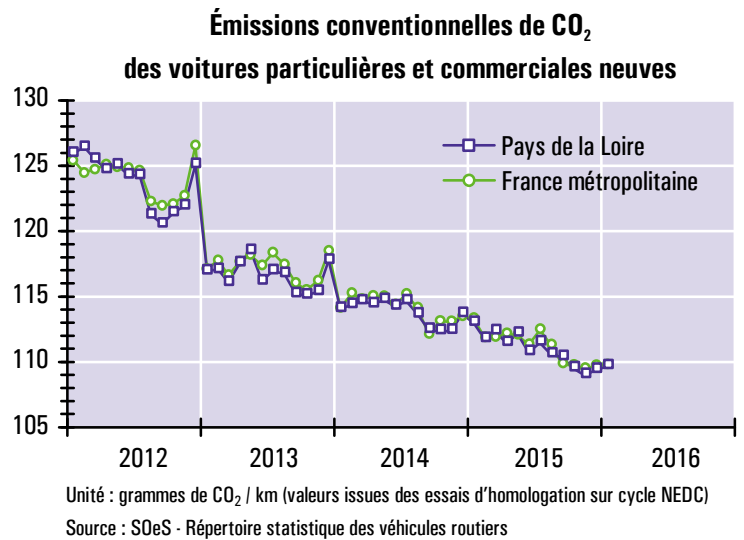
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en janvier 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,9 % par rapport à janvier 2015. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées reflètent imparfaitement la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

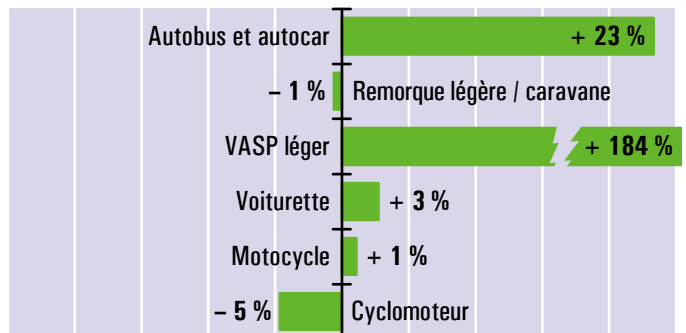
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation relative à l'adaptation réversible des modèles de série. Depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures particulières sont ainsi immatriculés obligatoirement en VASP et non plus en camionnettes.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises sont globalement restées dynamiques en janvier. Avec 1 524 immatriculations au cours des douze derniers mois, le marché des semi-remorques a atteint son meilleur niveau depuis 2008.

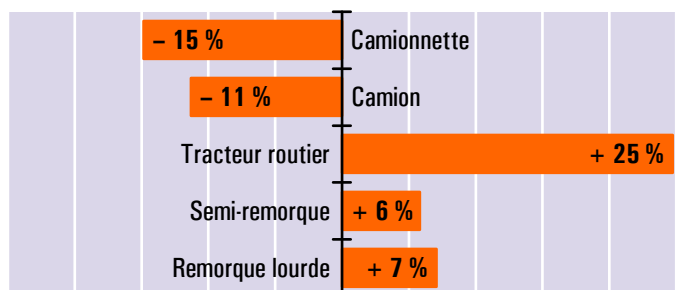
Sur le segment des véhicules spéciaux, la chute des VASP lourds (engins du BTP, bennes à ordures, véhicules de pompiers, ...) s'est amplifiée (- 22 % sur un an, - 48 % en janvier). Le machinisme agricole est globalement à l'étalement cumulé annuel mais s'est inscrit en retrait le mois dernier (- 21 % pour les tracteurs, - 9 % pour les autres engins agricoles).

Évolution en année glissante* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

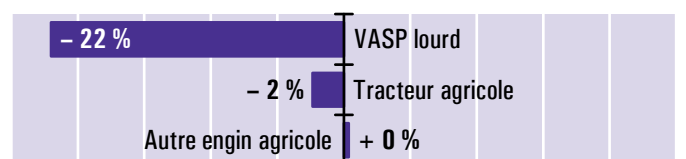
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (février 2015 à janvier 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (fév. 2014 à janv. 2015)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

La conjoncture des transports en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2016